

Projet de la FédEO

Document public
Version du 17.09.16

Introduction.

Le *Projet de la FédEO* constitue le document de référence concernant l'avis collectif défendu par les étudiants en ostéopathie.

De plus il traduit la volonté des membres de la FédEO en décrivant les missions que ceux-ci confient au bureau et à ses commissions.

Enfin, le but de ce *Projet de la FédEO* est d'offrir un support transmissible pour les générations d'étudiants qui se succéderont.

Ce projet est donc évolutif et régulièrement révisé par le Conseil d'Administration de la FédEO.

Sommaire.

1. Avis collectif

1.1 Documents de références

1.2 Avis généraux

1.2.1 Avis sur la nature et l'organisation de la formation

1.2.2 Autres

2. Les missions

2.1 Les missions quotidiennes

2.1.1 Représentation

2.1.2 Information

2.2 Les missions à court terme

2.3 Les missions à long terme

1. Avis collectif

1.1 Documents de références

La FédEO soutient le rapport de l'OMS de 2010¹ sur sa partie modèle de formation.

La FédEO soutient le rapport de l'IGAS de 2010² dans ses conclusions et ses recommandations concernant la formation.

La FédEO soutient les contributions de l'Unité Pour l'Ostéopathie concernant la formation.

1.2 Avis généraux

1.2.1 Avis sur la nature et l'organisation de la formation

La FédEO défend le dispositif de formation prévu par la Réglementation de 2007 qui a été réformé, dans la lignée des recommandations de l'IGAS.

La FédEO soutient le processus de réingénierie de la formation qui existe depuis avril 2013.

Ce processus comprend une nouvelle réglementation élaborée pour la rentrée 2015 avec pour objectifs une hausse du niveau de la formation qui passerait à 5 ans, et une homogénéisation de la formation en France par la publication d'un référentiel de formation opposable.

Concernant la démographie ostéopathique sur le territoire français, la FédEO admet qu'il existe un nombre trop important d'établissement de formation et à fortiori un nombre trop important d'étudiants en cours de formation.

1.2.2 Autres

Par respect des statuts de la FédEO, qui ne l'autorisent pas à émettre un avis pour tout autre sujet que ce qui concerne ses buts, celle-ci émet un avis neutre concernant ces éventuels autres sujets. Cette disposition concerne, entre autre, les questions du statut de titre partagé de l'ostéopathie, de l'organisation de la profession ou encore des actes restreints par la réglementation.

2. Les missions

2.1 Les missions quotidiennes

2.1.1 Représentation

La FédEO représente ses membres, composés des étudiants en ostéopathie en France. Cette représentation s'effectue auprès des pouvoirs publics, auprès des organisations socio-professionnelles ostéopathiques, ainsi que de toute autre personne physique ou morale.

¹ « Benchmarks for training in osteopathy », OMS, 2010.

² « Le dispositif de formation à l'ostéopathie », IGAS, 2010.

2.1.2 Information

La FédEO par l'intermédiaire de son bureau est disponible pour ses membres et pour les étudiants. Pour les associations qui en ferait la demande, la FédEO peut informer et conseiller sur tout problème de fonctionnement interne ou d'organisation. Également pour tout étudiant, elle peut informer et conseiller sur des questions d'événements, de formation, d'actualité diverse, etc.

La FédEO développera une stratégie de communication pour informer activement, entre autres, sur les actualités politiques, scientifiques, étudiantes, etc.

2.2 Les missions à court terme (envisagées à l'échelle de l'année en cours)

Code de Déontologie:

La FédEO accompagne les différents acteurs professionnels dans la mise en place d'un code de déontologie en ostéopathie en continuité des travaux sur la formation.

Pour cela, la FédEO doit mettre en place un référentiel sur l'utilité, le fonctionnement et les possibilités de mise en place d'un code de déontologie à ses associations membres.

Elle s'engage dans les démarches de l'UPO visant à concrétiser le projet.

UPO:

La FédEO est engagée dans le groupement UPO depuis 2013 dans le cadre de la dernière réforme de la formation en ostéopathie.

Depuis le début de son action au sein du groupe la FédEO joue un rôle fédérateur et novateur qu'elle s'engage à renouveler.

La FédEO reconnaît l'UPO comme une organisation capable de faire évoluer la Formation et considère sa présence comme indispensable pour les intérêts étudiants.

La FédEO s'engage à contribuer à l'évolution du groupement en Fédération afin de créer une entité morale, qui pourra par la suite, devenir un acteur majeur dans le milieu Ostéopathique.

Nouvelle réglementation :

La FédEO est engagée dans l'accompagnement des étudiants au cours de la période à venir de transition entre les deux réglementations de la formation à l'ostéopathie (2014). Elle restera donc vigilante au bon déroulement de la procédure auprès des organismes responsables de l'application des derniers décrets (IGAS, DGOS et Ministère de la Santé) et s'engage à se donner les moyens de faire pression si nécessaire sur les organismes professionnels et publics en cas de manquement.

La FédEO défend les intérêts des étudiants en les représentant dans toutes institutions publiques ou professionnelles, ce afin de rester un acteur important de l'évolution de la Formation.

La FédEO continuera d'informer activement les étudiants au cours des avancements de la réforme via sa page Facebook.

La FédEO cherche à développer la capacité d'audience de sa page Facebook.

La FédEO met en place un guide étudiant à jour dont l'objectif est la communication aux futurs étudiants en ostéopathie.

La FédEO prendra contact avec les institutions post-bac et les associations universitaires pour partager ses supports.

La FédEO reste vigilante aux contrôles effectués par l'IGAS et informe les étudiants sur l'évolution des agréments.

La FédEO a publié la liste des écoles ré-agrénées et mit à disposition un représentant pour répondre aux interrogations éventuelles des étudiants en ostéopathie, notamment concernant les non-agréments d'écoles et leurs fermetures éventuelles. Deux numéros téléphoniques sont mis à disposition spécialement à cet effet, celui du président et du vice-président.

Commissions :

La FédEO maintient la commission rédaction et l'enrichit d'un onglet juridique, l'objectif de cette année est de développer les rencontres et interviews.

La FédEO fournit une charte de fonctionnement pour la Filiale TNO, des statuts types pour la fondation de tutorats locaux, son réseau, ses moyens financiers et logistiques jusqu'à l'autonomisation de la filiale.

La FédEO maintient la commission solidarité et lancera un projet de financement humanitaire en plus de son rôle de communication.

La FédEO crée une commission temporaire pour le code de déontologie, celle-ci aura pour buts de:

- Trouver dans les institutions juridiques la signification et l'utilité d'un code de déontologie professionnel.
- Réunir les différents codes de déontologie existant dans les professions de santé et en faire une synthèse.
- Réunir les travaux déjà existants sur les codes de déontologie en ostéopathie.
- Créer un groupe Facebook ouvert aux étudiants afin d'instaurer un débat autour de ce thème.
- Synthétiser les connaissances dans un dossier et le transmettre lors des réunions UPO.

2.3 Les missions à long terme (envisagées à l'échelle des années suivantes)

La FédEO pourrait organiser des événements de type congrès/conférences. Ces événements pourraient rassembler des ostéopathes professionnels, des enseignants ou des étudiants en ostéopathie pour aborder différents sujets comme l'actualité, la recherche en ostéopathie, etc.

La FédEO doit se doter d'une liste des associations étudiantes avec les contacts téléphoniques, les profils sur les réseaux sociaux et les mails des membres.

La FédEO doit rester à la pointe de l'information sur l'actualité, elle met donc en place un rapport sur les questions économiques, juridiques, scientifiques, contextuelles et historiques de l'ostéopathie qu'elle diffusera à ses membres. Elle doit aussi rentrer dans toute entité susceptible de lui permettre d'être informée ou d'exercer de l'influence dans les limites prévues par les statuts.

La FédEO se doit de faire pérenniser le projet TNO et doit devenir un acteur dans le milieu

solidaire.

La FédEO doit entamer une réflexion sur les possibilités d'équivalence universitaire du diplôme d'ostéopathe et prendre contact avec les autorités compétentes pour entamer les démarches possibles.

La FédEO pourrait mener une étude des formations au niveau international avec pour optique le développement des échanges étudiants (type Erasmus) et une communication sur les possibilités d'acquisition d'équivalence de diplôme.

La FédEO cherche à regrouper l'ensemble des associations étudiantes en ostéopathie de toutes les écoles de France agréées.

La FédEO envisage d'ouvrir un pôle de rédaction culturelle sur son site internet par le biais d'étudiants mandatés à cet effet.

A propos de la FédEO -

La FédEO est la fédération des associations d'étudiants en ostéopathie. Constituée en 2013, elle est la succession de l'UNEO, l'association historique représentant les étudiants en ostéopathie depuis 2006. La FédEO est la seule organisation représentative des étudiants ostéopathes ce qui en fait une association incontournable du paysage ostéopathique français.

Contacts FédEO -

Courriel : contact.fedeo@gmail.com